



Institut Saint-Joseph  
Avenue de l'enseignement, 10  
7330 Saint-Ghislain  
065/61.10.30

Saint-Ghislain, octobre 2020

Chers parents, chers élèves,

Nous avons vécu une fin d'année scolaire 2019-20 très particulière, le début de l'année 2020-21 n'est guère plus favorable. Chaque jour, nous devons faire face à des modifications, gérer de nouvelles informations, nous adapter autant que possible. Nous sommes bien conscients des difficultés de cette situation sanitaire exceptionnelle et des questionnements et stress qui peuvent en découler. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour que la formation de vos enfants soit la meilleure possible et qu'elle se déroule au mieux.

Dans ces circonstances, nous devons anticiper les différents cas de figures possibles afin d'éviter toute angoisse inutile, pour vous, vos enfants ou les membres du corps enseignant.

- Les élèves qui ont un lieu de stage qui ne l'a pas annulé vont en stage en respectant toutes les mesures sanitaires en place et en s'engageant à adopter un comportement responsable.
  
- Les élèves qui ont perdu leur lieu de stage sont autorisés à chercher un lieu par eux-mêmes, en fournissant le plus rapidement possible les informations à Madame Lecomte, coordinatrice de la section agent d'éducation.
  
- Les élèves qui n'ont pas de lieu de stage devront venir à l'école durant ces périodes.

En ce qui concerne la qualification, nous partons du principe que tous les élèves doivent avoir le même schéma de qualification.

- Pour le moment, une SIPS a lieu en 5<sup>ème</sup> en juin, 3 SIPS ont lieu en 6<sup>ème</sup> dont deux liées au stage. Nous garderons ce fonctionnement si les stages sont possibles.
  
- Si la situation sanitaire se dégrade, que les stages sont annulés **pour au moins 3 élèves par classe**, la qualification prendra la forme suivante : les épreuves seront fictives pour toutes les SIPS, c'est-à-dire que les élèves analyseront et présenteront une situation donnée en référence à la SIPS présentée.
  
- Les élèves qui savent faire leur stage doivent les effectuer ! Ils font partie de la validation de la qualification. Pour ceux qui n'auront pas eu la chance de les prêter, nous nous référons aux directives ministérielles que nous n'avons pas encore à ce jour.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous assurons notre bienveillance envers nos élèves.

Madame Storet  
Cheffe d'atelier



Madame Boucart  
Directrice